

## **Mise à jour du document de stratégie de façade (DSF) MEMN (Manche Est Mer du Nord)**

### **Introduction**

La version existante du DSF date de 2019.

La version 2024 est une mise à jour de la version existante et non une refonte.

### **Modifications principales :**

Identification de nouvelles zones (supplémentaires) pour l'éolien en mer.

- Roches Douvres
- Fécamp grand large
- Albatre grand large est

*Ce sujet doit faire l'objet d'une décision gouvernementale d'ici fin septembre 24.*

Introduction de zones pour l'hydrolien dans le raz Blanchard.

Mise à jour des enjeux sur le sujet du changement climatique.

Zones de protection forte (ZPF) pour atteindre l'objectif des 1 % de surface à 2027.

Intègre les conclusions du débat public finalisé cet été.

### **Délibération**

Recueil de l'avis du CMF (avis initial) sur le projet de document stratégique de façade.

C'est un premier avis car ensuite le dossier sera soumis à l'Autorité environnementale qui doit donner son avis au printemps 2025. Par conséquent, suite à éventuelle mise à jour du DSF, un avis final du CMF sera requis.

Remarque : A ce jour il n'y a pas de REX des chantiers éoliens initiés depuis 2019, porté à la connaissance de la Commission Permanente du CMF...c'est un besoin impérieux !

Finalisation de l'avis proposé en séance, avis voté par l'assemblée moins 3 voix contre. (pas d'abstentions)

## **Planning des travaux de raccordement du parc éolien Centre Manche 1 (A04)**

Pas de documents à disposition sur ce sujet avant la séance

### **Présentation par RTE**

Schéma de raccordement entre parc éolien et la zone terrestre présenté succinctement (5/6 planches)

planning :

- phase d'instruction en cours jusqu'à mi 2026
- travaux de génie civil au raccordement des cables terre/mer sur la commune de St Marcouf de mi 2027 à mi 2028

Compte Rendu Synthétique de la 22ème Assemblée plénière du CMF MEMN du 18/09/2024.

- station de conversion en mer (du courant alternatif des éoliennes en courant continu de la liaison) *courant continu est une première pour RTE* et mise en place du câble sous marin de 2028 à 2031
- la station de conversion sur pilotis par 50m de fond, sera à 20 m au dessus de la surface, bâtiment de 100m de long, 60m de large et 45 m de haut reliée par 2 câbles conducteurs de 15cm de diamètre et un câble de fibre optique pour le contrôle/ commande depuis la terre (ces câbles sont solidaires). Liaison sous la mer de 75 km de long en 320 000 volts.
- Deux exemples de limitations de nuisance sont décrits :
  - ✓ En phase travaux, mise en place de 2 rideaux de bulles concentriques pour atténuer les ondes acoustiques lors du battage des pieux.
  - ✓ Disposition de mise en place du câble sous marin avec enfouissement d'1 m sur fond sableux et recouvrement par des pierres sur fond rocheux (enrochement)

### ***Presentation par DDTM 50 (entité instructrice et autorisant les travaux)***

Instruction en attente de compléments dus par RTE

les dispositions pour les travaux font également l'objet d'une commission nautique.

### ***Demande d'avis du CMF sur le planning présenté***

Le CMF doit rendre un avis courant octobre au plus tard (délai de 45 jours après saisie)

La proposition du CMF est de donner mandat à la Commission Permanente pour rendre un avis dans les délais

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.